



Envoyé en préfecture le 29/05/2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Reçu en préfecture le 29/05/2024

Publié le

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
C ID_084-218400828-20240528-DGM2024_031A-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 mai 2024

Délibération n° 2024_031

Date de convocation : 22/05/2024

Membres en exercice : 18

Votants : 17

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 29-5-24



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE et le vingt-huit mai à vingt
HEURES et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
à Mormoiron, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence
de Monsieur Régis SILVESTRE, Maire :

Présents : Régis SILVESTRE, Patrick CHAVADA, Mireille ORTUNO,
Thibault DEMOULIN, Isabelle CHANTREL, Julien SANCHEZ, Bernard
LE DILY, Bernard LECOMTE, Denis CHANTREL, Sandrine CONIL,
Frédéric FARINA, Rima DELARRAT, Caroline DELFINO, Jean-Pierre
AMIOT, Brigitte BASTOGNE, Lionel MARTIN,

Procurations : Rafaële MOURIER à Lionel MARTIN

Absents Excusés : Frédéric MOURIES

Secrétaire : Isabelle CHANTREL, assistée de Nathalie NEVEUX,
attachée territoriale.

Secrétaire : Isabelle CHANTREL, assistée de Nathalie NEVEUX,
attachée territoriale.

ADMINISTRATION GENERALE/ Tirage au sort des jurés d'assises

CONSIDERANT

- le code de Procédure Pénal,
- La loi n°78.788 du 28 juillet 1978 portant réforme de la procédure pénale sur la police judiciaire et le jury d'assises,
- l'arrêté ministériel du 12 mars 2004 modifiant le code de procédure pénale relatif au nombre des jurés de cour d'assises figurant sur la liste annuelle ou sur la liste des jurés suppléants ;
- l'arrêté préfectoral n° DCL/BRTE/2024/020 en date du 27 mars 2024 rappelant les dispositions relatives au jury d'assises pour l'année 2025,

Considérant la circulaire du 27 mars 2024 sur les dispositions relatives au jury d'assises pour l'année 2025,
Conformément aux modalités définies, je fais procéder en séance au tirage au sort automatisé par le logiciel de
gestion de la liste électorale, et à partir de celle-ci, des personnes devant figurer sur la liste préparatoire.

440 jurés doivent composer la liste du jury criminel du Département de Vaucluse pour l'année 2025 dont 1 juré issu
de la commune de Mormoiron.

Le nombre de personnes tirées au sort doit être le triple de celui fixé, soit 3 personnes pour Mormoiron. Sur la base
de cette liste préparatoire, il appartiendra ensuite à une commission réunie dans chaque cour d'assise de
sélectionner le juré définitif.

La constitution de la liste du jury d'assises ne fait pas l'objet d'une délibération.

Monsieur le maire assurera la transmission au greffier de la Cour d'Assises si près le Tribunal Judiciaire d'Avignon

Le conseil municipal ayant oui l'exposé du maire :

PREND ACTE de la liste ci-après annexée

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé au registre les membres présents,

La secrétaire : Isabelle CHANTREL,
Adjointe au maire

Le Maire

Régis SILVESTRE

